



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 16 janvier 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire en date du 9 janvier 2018.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
MUMBACH Paul	Maire		
STROH Dominique	1ère Adjointe		
GAUGLER Yvan	2ème Adjoint		
BERBETT Alexandre	3ème Adjoint		
CYBINSKI Micheline	4ème Adjointe		
DEMICHEL Hugues	5ème Adjoint		
GAUTHERAT Bernard	Conseiller		
LENA Laurette	Conseillère	Excusée	Mme Dominique STROH
VASSEUR Patrick	Conseiller		
DARDINIER Michel	Conseiller	Excusé	M. Patrick VASSEUR
MOLINA Corinne	Conseillère		
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère		
FLURI Laurent	Conseiller		
PATORNITI Laurence	Conseillère		
EVEILLE Peggy	Conseillère		
GARCIA Antonia	Conseillère		
ZANGER Jocelyne	Conseillère		
LUTTRINGER Christian	Conseiller	Excusé	M. Frédéric HUG
HUG Frédéric	Conseiller		

Y assiste également :

Mme Sylvie SCHILLING, DGS, représentant les services municipaux.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
 - a. Ouverture de crédits Budget annexe « Eau » - Travaux d'amélioration du réseau.
4. **RESSOURCES HUMAINES**
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - a. Institution de servitudes d'utilité publique PMTC – Approbation du projet d'arrêté préfectoral.
6. **URBANISME**
 - a. Droit de préemption urbain
7. **DIVERS**
 - a. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - b. Informations diverses.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie SCHILLING en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de séance du 19 décembre 2017, dont copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

M. le Maire présente ses meilleurs vœux aux conseillers et il souhaite que cette année soit la plus efficace possible. Il rappelle que cette année est placée sous le signe de l'autonomie et du respect.

Mme Jocelyne ZANGER se demande comment les artistes traduiront ce thème dans la rue.

Mme Dominique STROH et M. Patrick VASSEUR : ils trouveront une interprétation pour que celui-ci soit compris.

M. le Maire laisse le soin aux artistes de phosphorer.

3. BUDGET-FINANCES

a. OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET ANNEXE « EAU » 2018 - Travaux d'amélioration du réseau

Durant la présentation de ce point, M. le Maire répond, au fur et à mesure, aux questions posées par les Conseillers.

2018-DCM-01-16-01

Monsieur le Maire expose la nécessité d'autoriser, par anticipation au vote du budget annexe « Eau » 2018, le règlement, partiel, de la facture de travaux d'amélioration du réseau d'eau, présentée par la Sté VEOLIA Eau-Compagnie Générale des Eaux, correspondant à l'avenant n°3 à la Délégation de Service Public conclu en date du 11 juillet 2017, pour :

- a) La mise en place du système de télérelevé de compteurs :
 - Mise en place de module radio sur chaque compteur de la commune.
 - Installation d'un système de réception des données des compteurs.
 - Gestion et mise à disposition des informations de comptage auprès des usagers.
- b) Mise en place de système de pré localisation des fuites :
 - 25 écouteurs placés, en poste fixe, sur les conduites de la commune.
 - Ecouteurs raccordés aux systèmes de télérelevés des compteurs.
 - Système préconisé en 2016, permettant de localiser plus rapidement les fuites et ainsi améliorer le rendement du réseau.

Le montant à la charge de la Ville est de 60 000,00€/HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité AUTORISE, par anticipation au budget annexe « Eau » 2018, le règlement de la facture présentée par la Société VEOLIA Eau-Compagnie Générale des Eaux, d'un montant de 16 500,00€ à l'article 2315, dans l'attente du vote du Budget Annexe « Eau ». Cette facture correspond au démarrage des travaux tels que définis ci-dessus.

4. RESSOURCES HUMAINES

Aucune décision particulière n'est à prendre pour ce point.

M. le Maire rend compte des difficultés de renouvellement des contrats aidés mais précise que pour certains cas particuliers, il a bon espoir. Une réflexion va être menée prochainement sur l'organisation future, notamment pour le service technique. La certitude est une diminution des effectifs. Le recrutement de saisonniers pour l'entretien des espaces verts en été (arrachage des herbes en lieu et place de l'usage de produits phytosanitaires) sera étudié et renouvelé si le budget le permet.

Mme Dominique STROH s'inquiète de la probable diminution du nombre d'agents techniques et des conséquences directes sur l'entretien de la Ville. L'autonomie devra également s'appliquer pour les Dannemariens, qui devront renforcer leur contribution à la propreté des espaces devant chez eux.

Mme Jocelyne ZANGER propose de faire appel au TIG (Travail d'Intérêt Général).

M. Patrick VASSEUR : la Ville en dispose régulièrement mais il s'agit d'un public qui demande une attention particulière.

5.

ADMINISTRATION GENERALE

a) INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE PMTC – Approbation du projet d'Arrêté Préfectoral

M. le Maire : il s'agit de donner un avis particulier quant aux servitudes d'utilité publique à instaurer. Des impératifs ont déjà été actés dans le passé, il s'agit là de compléter la surveillance du site PMTC aux frais de Peugeot. Ces points correspondent parfaitement à ce qui avait été convenu et négocié avec la DREAL. Le projet soumis rappelle les précautions à prendre, notamment en matière de contrôle de la nappe phréatique. Les servitudes ne pourront être levées que par le Préfet si les sondages deviennent totalement neutres.

M. Frédéric HUG : Dans le dossier, certaines parcelles évoquées dans le périmètre sont limitées pour un usage industriel.

M. le Maire : Ces parcelles sont compatibles avec de l'industriel et de l'économique, à condition de ne pas toucher la dalle.

M. Frédéric HUG : Ceci pour ce qui est bâti, mais pour ce qui concerne, notamment la parcelle 240, il s'agit de terrain situé au-dessus du bâtiment et en zone « habitat ». Ces parcelles sont donc également soumises à une prescription.

M. le Maire : Ce sont des parcelles comprises dans le plan de gestion, qui est pris en référence. Celui-ci précise que ces terrains pour « X raisons », contiennent des métaux très légèrement supérieurs à la norme. L'étude faite en « bruit de fond », c'est-à-dire qu'il s'agit d'une pollution qui n'est pas la conséquence de l'exploitation du site par Peugeot, mais du terrain qui est ainsi. La prescription spécifiée dans le PLU, est que pour les projets qui prévoient des cultures (maraîchères ou de jardins), la terre superficielle doit être enlevée et remplacée.

M. Frédéric HUG : Est-ce le PLU ou l'arrêté qui prévaut ? Car dans l'article 2 il n'est prévu qu'un usage industriel.

M. le Maire : Il s'agit de piezos (mesures et suivi de la qualité de l'eau en sous-sol) implantés sur le site industriel et proches du terrain destiné à l'habitat. C'est pourquoi le PLU en fait référence, afin de protéger la partie habitat et que les préconisations soient respectées dans le cadre des futurs projets.

M. Frédéric HUG : Il y a donc un devoir d'information.

M. le Maire : Bien entendu. Le PLU sera le document applicable pour la partie habitat et l'arrêté pour la partie économique. Ces documents sont l'aboutissement de discussions avec la DREAL, mais aussi un long travail avec l'EPF (Etablissement Public Foncier).

2018-DCM-01-16-02

M. le Maire rend compte de la demande d'avis de M. le Préfet du Haut-Rhin, portant sur le projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles ayant accueilli l'activité de Peugeot Motocycles et concernées par ce projet.

La procédure d'instauration de cette servitude (SUP) retenue est celle sans enquête publique selon l'article L.515-12 du code de l'environnement.

Considérant les précisions apportées par M. le Préfet, par courrier en date du 2 novembre 2017 portant sur :

- La cessation définitive des activités de la société Peugeot Motocycles notifiée à M. le Préfet en date du 1/10/2012 ;
- L'arrêt de l'exploitation des installations le 31/12/2012, l'usage futur retenu étant un usage industriel ;
- La visite du site le 03/04/2013 constatant la mise en sécurité du site et la compatibilité pour un usage industriel des parcelles n° 241, 235 et 237 de la section 4 du plan cadastral de la commune de Dannemarie ;
- Les parcelles 140 et 240 section 4 quant à elles ayant fait l'objet d'une visite le 12/12/2016 et constat établi d'une compatibilité de celles-ci pour un usage industriel ;
- La faible pollution des sols en TCE et PCE nécessitant la mise en place d'une servitude concernant l'ensemble du site, principalement concernant des travaux de terrassement, d'excavation ou de pose de canalisation d'eau potable. Le maintien d'une surveillance des eaux souterraines prescrite par l'arrêté préfectoral du 12/01/2015 et nécessitant un accès aux piézomètres. L'évaluation quantitative des risques sanitaires des parcelles 140 et 240 prennent en compte dans les hypothèses, les dalles et revêtements présents (dans et hors les bâtiments). Ceux-ci doivent être maintenus en état pour conserver la compatibilité avec l'usage industriel.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DONNE UN AVIS FAVORABLE :

- a) En qualité de Commune d'implantation des parcelles n° 140 et 240 section 4 et propriétés de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace ;
- b) En qualité de propriétaire des parcelles 241, 235 et 237 Section 4.
- Au projet d'Arrêté Préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique relatives à la limitation de l'usage du sol, du sous-sol et des eaux souterraines sur partie des terrains de l'ancien site PEUGEOT MOTOCYCLES sur le territoire de la Commune de Dannemarie, tel qu'annexé.

6. URBANISME

a) DROIT DE PREMPTION URBAIN

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

- GM REALISATION
- KOCH
- LAINO
- VOLTAIRE

7. DIVERS

a) INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire

Néant

b) INFORMATIONS diverses

➤ Vœux de Mme Patricia SCHILLINGER

M. le Maire fait part des vœux adressés aux Conseillers Municipaux par Mme Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin.

➤ Travaux préparatoires au budget

M. le Maire fait état des projets à inscrire au budget 2018 :

- Le mémorial
- La première tranche de l'école primaire : l'école maternelle
- Le remembrement
- La finalisation des trottoirs rue de Delle
- Des travaux qui sont, à présent, de la compétence de la CCSAL.

Mme Antonia GARCIA s'interroge quant à la réfection de la rue de Delle qui est déjà bien abîmée. M. le Maire répond par la négative et précise que ces travaux sont de la compétence du département. Un échange s'engage entre les conseillers sur ce point.

➤ Invitation Com'Da

Mme Dominique STROH donne lecture de l'invitation de l'Association des Commerçants de Dannemarie et environs, pour la 3^{ème} grande soirée du commerce et de l'artisanat qui se tiendra le 23 janvier à 19h30 au Foyer de la Culture. Au programme :

- la remise des com'sous aux gagnants de la tombola de Noël
- la mise à l'honneur d'entreprises
- soirée animée par « Turbulence ».

Il est prié de s'annoncer.

➤ De tout, un peu

Une discussion générale s'engage entre les conseillers.

- TRAVAUX

Mme Dominique STROH un petit clin d'œil dont elle rend compte : M. le Maire et elle-même ont été interpellés vivement par une riveraine de la rue de Delle qui demandait une réfection des trottoirs face à ceux actuellement en cours de travaux.

Mmes Jocelyne ZANGER et Corinne MOLINA s'interrogent sur la meilleure manière à faire remonter les informations concernant les dépannages et interventions à effectuer sur l'éclairage public.

M. Frédéric HUG : les services techniques disposent-ils toujours d'une nacelle ? M. Patrick VASSEUR précise qu'elle est, actuellement, en entretien.

Mme Dominique STROH demande que les référents de quartier puissent faire le tour de leur quartier une fois par mois et signaler au service technique les problèmes relevés. M. Patrick VASSEUR précise qu'un suivi est effectué par le service technique et que les travaux sont réalisés au fur et à mesure.

M. Frédéric HUG demande si la Commune a dressé un état des lieux de la forêt communale suite aux vents forts de ces derniers jours. M. le Maire précise que ce travail est de l'attribution du garde forestier.

- DEPART DU TRESORIER

Mme Jocelyne ZANGER, après avoir pris connaissance de la presse et des vœux des uns et des autres, se dit rassurée quant au fonctionnement de l'intercommunalité ! Cependant, elle s'interroge quant à la mention faite par le Maire de Pfetterhouse, du départ du Trésorier de Dannemarie et se demande s'il a été remercié ou muté. M. le Maire n'a aucune réponse à apporter mais il semble qu'il ait quitté définitivement le Trésor public. L'intérim sera assuré par M. IPPONICH, Trésorier à Ferrette puis un remplaçant sera nommé en avril. M. Alexandre BERBETT : il semble qu'il ait été remercié. Mme Jocelyne ZANGER relève que le secrétaire général de l'ancienne CC de la Largue n'est plus là non plus.

- LE CORBEAU

Mme Jocelyne ZANGER revient également sur la lettre du « corbeau » remise uniquement aux conseillers. Elle a eu la surprise de la voir publiée sur Facebook et se demande comment cela a été possible. M. le Maire rend compte qu'une publication a également été faite dans « Hebd'i ».

M. Hugues DEMICHEL : le plus grave à son sens est que la presse reprend et publie des informations sans en vérifier les faits.

- CAMION IVECO VOLE

M. le Maire rend compte des conclusions de l'enquête suite au vol du camion IVECO. Il s'agit d'une filière bien organisée qui a été démantelée. Les voleurs ont été pistés et pris en flagrant délit. Les camions volés convergeaient vers Montbéliard puis étaient désossés à Besançon. Les pièces de plusieurs camions étaient mélangées pour les reconstituer. Celui de Dannemarie a subi le même sort et n'a donc pas été retrouvé en tant que tel car déjà reconstitué de pièces diverses. Sur comparution immédiate, le voleur qui a éclopé de 2 ans de prison ferme sans mandat de dépôt. Résultat, le voleur est à nouveau libre !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00

Dannemarie, le 29 janvier 2018

Le Maire,
Paul MUMBACH



TABLEAU DES DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent

3. BUDGET/FINANCES

2018-DCM-01-16-01

- a. Ouverture de crédits Budget annexe « Eau » - Travaux d'amélioration du réseau.

4. RESSOURCES HUMAINES

5. ADMINISTRATION GENERALE

2018-DCM-01-16-02

- b. Institution de servitudes d'utilité publique PMTC – Approbation du projet d'arrêté préfectoral.

6. URBANISME

- a. Droit de préemption urbain

7. DIVERS

- a. Informations légales : actes délégués au Maire.
- b. Informations diverses.

N°	NOM PRENOM	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	Procuration A	SIGNATURE
1	BERBETT ALEXANDRE				
2	CYBINSKI MICHELINE				
3	DARDINIER MICHEL		X	M. Patrick VASSEUR	
4	DEMICHEL HUGUES				
5	EVEILLE PEGGY				
6	FLURI LAURENT				
7	FRIEDRICH AGNES				
8	GARCIA ANTONIA				
9	GAUGLER YVAN				
10	GAUTHERAT BERNARD				
11	HUG FREDERIC				
12	LENA LAURETTE		X	Mme Dominique STROH	
13	LUTTRINGER CHRISTIAN		X	M. Frédéric HUG	
14	MOLINA CORINNE				
15	MUMBACH PAUL				
16	PATORNITI LAURENCE				
17	STROH DOMINIQUE				
18	VASSEUR PATRICK				
19	ZANGER JOCELYNE				